Sciences en Marche Pourquoi râle-t-on?

Lucas Nussbaum

lucas.nussbaum@univ-lorraine.fr

source : https://github.com/lnussbaum/slides-sem

▶ 50% enseignant, 50% chercheur

- ▶ Donner des cours, 192 heures (de TD) par an
- ► Préparer et mettre à jour les supports (veille nécessaire)
- ▶ Préparer les examens, évaluer les étudiants
- Participer aux jurys
- Gérer les problèmes divers des étudiants
- ▶ Coordonner les interventions des intervenants professionnels
- Participer à l'évolution des formations (réunions pédagogiques, dossiers d'habilitation, discussions sur le contenu des modules, etc.)
- ▶ Participer à l'administration des composantes d'enseignement

- ► Faire de la recherche :
 - Soi-même
 - ► En encadrant des doctorants, ingénieurs, stagiaires
- ▶ Écrire des publications scientifiques, les présenter en conférence
- Écrire des propositions de projets nationaux (ANR) ou européens pour recevoir du financement
- ▶ Participer à la gestion des grandes infrastructures de recherche (plates-formes expérimentales)
- ▶ Participer à l'administration de la recherche (équipe de recherche, département de recherche, laboratoire)
- ▶ Participer à l'évaluation des projets et travaux des autres

- ▶ Dans l'ensemble, un métier :
 - Intéressant, varié, à la pointe de la connaissance et de la technologie
 - ▶ Où on a l'impression d'être utile
 - Avec beaucoup de liberté
 - Plutôt bien payé (même si, après 9 ans et un doctorat, je gagne toujours moins que les jeunes diplômés de mon école d'ingénieur)

- ▶ Dans l'ensemble, un métier :
 - Intéressant, varié, à la pointe de la connaissance et de la technologie
 - ▶ Où on a l'impression d'être utile
 - Avec beaucoup de liberté
 - Plutôt bien payé (même si, après 9 ans et un doctorat, je gagne toujours moins que les jeunes diplômés de mon école d'ingénieur)
- ▶ Mais ce métier change . . .

Difficultés budgétaires des universités

- ▶ 2007 : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)
- ► Transfert de *Responsabilités et Compétences Élargies* (RCE) de l'État aux universités
- Notamment la gestion de la masse salariale
- Problème : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mal pris en compte : dans beaucoup d'universités, la masse salariale augmente mécaniquement en vieillissant
- Les universités sont étranglées, et choisissent de supprimer des postes (*geler*, car suppression temporaire en théorie)
 - ► Environ 50% des postes à pourvoir l'année dernière à l'UL

Difficultés budgétaires : conséquences

- ▶ Il faut répartir la charge de travail des non-remplacés sur leurs collègues
- ► Heures supplémentaires (complémentaires) subies
 - ► Casse l'objectif de 50% enseignement / 50% recherche
- ► Intervenants extérieurs supplémentaires à trouver (≈25% des heures au département Informatique)
- ▶ De moins en moins de postes permanents :
 - De plus en plus de CDD (précarité)
 - Pour des besoins permanents (ex : personnel de support/soutien) : re-former sans arrêt

Non-solutions

- Supprimer des groupes d'étudiants
- Fermer des formations
- Sélectionner à l'entrée pour plus de formations
- Ajouter des numerus clausus
- Augmenter les frais d'inscription à l'université
- Contribution exceptionnelle des étudiants
- Diminuer la qualité de l'enseignement (groupes plus nombreux, un enseignant pour deux groupes de TP, etc.)

Vraies solutions?

► Considérer qu'avoir un système d'enseignement supérieur et de recherche de qualité est important, surtout en période de crise?

Vraies solutions?

- Considérer qu'avoir un système d'enseignement supérieur et de recherche de qualité est important, surtout en période de crise?
- ► Rediriger une partie du financement du Crédit Impôt Recherche?
 - Mécanisme permettant aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt sur leurs dépenses de R&D
 - ► Environ 6 Md€/an, soit l'équivalent du financement de l'ensemble des organismes de recherche (Cnrs, Inserm, CEA, Inra, Inria, IRD, Ifremer...)
 - ► Inefficace d'après la Cour des Comptes :

 « L'évolution qu'a connue la dépense intérieure de R&D des entreprises n'est
 pas à ce jour en proportion de l'avantage fiscal accordé aux entreprises. »
 - ► Trop peu contrôlé
 - Profite surtout aux grands groupes (optimisation fiscale)